



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

A l'attention de Madame PERIN-FOUCAULT DGOS

Objet : Préavis de Grève.

Montreuil, le 22 février 2018

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 8 mars 2018** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **les établissements sanitaires et sociaux des collectivités territoriales,**
- **les établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **les établissements médico-sociaux,**
- **les établissements sanitaires et sociaux privés, à but non lucratif chargés d'un service public ou participant au service public en vertu de la loi hospitalière du 31 Juillet 1991.**

et l'E.F.S. (Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine) – (établissement public national) créé par le décret n° 99-1143 du 29/12/99 et la loi n° 98-535 du 1/7/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- **pour un véritable plan Emploi – formation, reconnaissance des qualifications,**
- **la titularisation et la résorption des emplois précaires,**
- **l'amélioration des conditions de travail et de vie, le respect des droits et libertés,**
- **des augmentations salariales, de reclassements, de reconnaissance des qualifications et responsabilités,**
- **la réponse aux besoins de la population à travers la protection sociale, la santé, les services publics,**
- **un régime de retraite prenant en compte nos spécificités,**
- **la défense et maintien des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...**

Le 8 mars 2018 journée internationale de luttes pour le droit de femmes, les agent-e-s et les salarié-e-s de notre secteur se mobiliseront spécifiquement pour :

- **L'application et la déclinaison dans tous les établissements du protocole du 8 mars 2013, relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique,**
- **La revalorisation des grilles salariales des métiers à prédominance féminine,**
- **Un grand plan de titularisation des agent-e-s en emplois précaires, en grande majorité des femmes,**
- **L'augmentation des moyens et des personnels dans les services de soins pour une prise en charge de qualité dans tous les territoires,**
- **La suppression du jour de carence,**
- **La reconnaissance de la pénibilité des métiers à prédominance féminine et le maintien de la catégorie active,**
- **Le maintien des RTT durant les congés maternité,**
- **La suppression des ratios promu-promouvables qui importent le déroulement de carrière notamment des femmes,**
- **Un plan d'action et de prévention contre les violences sexistes et sexuelles au travail,**
- **L'enlèvement des fresques dans les salles de garde et les internats qui sont dégradantes et humiliantes pour les femmes,**
- **Le maintien et la réouverture des maternités et des centres IVG.**

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Philippe CREPEL
Responsable espace revendicatif